

Formulaire d'inscription

Madame

Monsieur

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

NPA/Domicile

Téléphone

E-mail

Nom/Prénom représentant légal (-18ans)

Tarifs & groupes

	Enfants (6-10 ans)	Jeunes (11-15ans)	Adultes (+16ans)
Horaires	Mercredi : 18h15-19h15	Lundi : 18h-19h30 (<u>débutants</u>) <i>ou</i> Lundi : 19h30-21h (<u>avancés</u>) Mardi : 18h-19h30	Lundi : 18h-19h30 (<u>débutants</u>) <i>ou</i> Lundi : 19h30-21h (<u>avancés</u>) Mercredi : 19h30-21h
Cotisation annuelle	<input type="checkbox"/> Fr. 350.-	<input type="checkbox"/> Fr. 500.-	<input type="checkbox"/> Fr. 700.-
Cotisation semestrielle	<input type="checkbox"/> Fr. 200.-	<input type="checkbox"/> Fr. 300.-	<input type="checkbox"/> Fr. 400.-

Instructeurs

Enfants (6-10 ans)

Ados

Ados/adultes (débutants)

Ados/adultes (avancés)

Adultes (+16ans)

Mercredi : 18h15-19h15

Mardi : 18h -19h30

Lundi : 18h00 -19h30

Lundi : 19h30-21h

Mercredi : 19h30-21h

Marion Pythoud

Victor Francey

Victor Francey

Victor Francey

Victor Francey

Contrat :

Les abonnements sont valables dès la signature du contrat et les inscriptions peuvent se faire 2 fois par année, soit en **septembre** soit en **mars**. Les enfants en-dessous de 6 ans ne sont pas admis.

Les contrats sont renouvelés tacitement après la période respective. En cas de changement de groupe d'âge, la cotisation sera adaptée et le contrat renouvelé selon.

Toute démission s'annonce obligatoirement par message ou email un mois avant le renouvellement du contrat.

Cotisations :

Les cotisations sont payables à l'inscription et au début de chaque renouvellement. La cotisation est due pour le mois entier pendant lequel l'inscription est faite.

Fermeture et vacances :

Le Taekwondo Club Bulle est fermé pendant les vacances scolaires en été et 2 semaines en hiver. Les cotisations sont cependant dues pendant ces périodes.

Assurances :

Le Taekwondo pratiqué avec discipline est une activité sûre. Toutefois, le Taekwondo Club Bulle décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessures, de dommages ou de vol. L'assurance est l'affaire de chaque membre. Les jeunes ne sont pas surveillés en dehors des cours.

Equipement :

L'équipement de base obligatoire est le dobok (habit au Taekwondo). Renseignez-vous auprès de l'instructeur si vous souhaitez vous en procurer un par le biais du club.

Tout autre équipement est prêté par le club. Si vous désirez cependant vous procurer des protections personnelles, renseignez-vous auprès de l'instructeur pour des prix avantageux.

Passeports-Sportif :

A partir de la ceinture jaune, le Mudopass (licence) de la Fédération Suisse de Taekwondo est obligatoire. L'inscription coûte CHF 70.-, puis CHF 50.- par année.

Décompte :

Abonnement
Dobok

Fr. _____
Fr. _____

Fr. _____

La/le soussigné(e) atteste avoir pris connaissance du présent contrat.

Lieu et date

Signature (-18ans, signature du représentant légal)

Vous pouvez également nous suivre sur le site web  et sur 

<https://taekwondo-bulle.ch>

<https://www.facebook.com/taekwondo.bulle/>